



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance extraordinaire qui se tiendra **le jeudi, 23 novembre 2017 à 9 h 00, à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante :

Bâtiment situé au 3535, 36^e Avenue, district de Pointe-aux-Trembles

L'objet de cette demande est de permettre l'implantation d'une clôture ayant une hauteur maximale de trois (3) mètres dans une autre cour, sur le lot 1 505 647, plutôt qu'à deux (2) mètres (Règlement RCA09-Z01, article 373).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 8 novembre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A., avocat

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat